



CAMPUS VILLEJEAN ET LA HARPE



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**



RELAIS HANDICAP

À destination des étudiants
et étudiantes en situation
de handicap permanent ou temporaire

www.univ-rennes2.fr/formation/personnes-situation-handicap

Procédure à suivre pour une première demande d'aménagement

Pour faire une première demande d'aménagement :

Étape 1 : prendre rendez-vous avec le Relais Handicap pour échanger sur les aménagements d'études et constituer un plan d'accompagnement (PAEH). L'entretien au Relais Handicap peut se dérouler en présentiel, par téléphone ou en visio.

Contact :

Rendez-vous par téléphone au 02 99 14 13 96, sur SmartAgenda disponible sur le portail étudiant (uniquement si votre inscription est finalisée), ou en se présentant à l'Espace Accompagnement Étudiant sur le campus Villejean dans le bâtiment P au 2^e étage.

Étape 2 : contacter le Service Santé des Étudiant-es (SSE). Le médecin universitaire vous délivrera un avis médical qui sera transmis au Relais Handicap. A réception de cet avis médical, le Relais Handicap vous fera parvenir à votre boîte mail étudiant la décision d'aménagement sollicité.

Contact SSE :

Par téléphone au 02 23 23 70 85,
par mail sse-villejean-amenagement@univ-rennes.fr

Le Relais Handicap de l'Université Rennes 2 contribue à l'inclusion des étudiants en situation de handicap, en collaboration avec les différents services de l'université. Il concentre son action sur la mise en oeuvre de l'accessibilité à la formation, à l'aménagement des examens et à l'insertion professionnelle.

L'accueil

- Individualisé et confidentiel
- Identification et évaluation des besoins
- Information sur les actions proposées par le Relais Handicap
- Sensibilisation aux spécificités du milieu universitaire
- Visites du campus

L'aménagement des examens

L'organisation et le suivi des aménagements des épreuves :

- La majoration de temps pour les épreuves écrites et orales
- L'assistance d'un secrétaire d'examen
- La possibilité de composer en salle individuelle ou en petit groupe
- La transcription des sujets d'examen en braille
- L'adaptation dans la présentation des sujets
- Le prêt d'ordinateur
- La mise à disposition de logiciels adaptés (Dragon Naturally, Speaking, Viavoice, etc.) et de matériels adaptés (loupes, vidéo agrandisseur, etc.)

L'accessibilité à la formation

L'adaptation des formations en lien avec l'équipe pédagogique :

- L'analyse des besoins et l'organisation de soutien méthodologique
- La prise de notes : des étudiants sont recrutés pour vous transmettre leurs cours
- L'assistance d'un spécialiste Langue des Signes Française ou Langage Parlé Complété

L'insertion professionnelle

Comme tous les étudiants de l'Université, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de l'aide et de l'accompagnement des chargés de mission du Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUJO-IP) pour l'élaboration de lettres de motivation et du projet professionnel.

Contact :

02 99 14 13 91

sujo-ip-orientation@univ-rennes2.fr

Logement, bourses, restauration

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) a pour missions traditionnelles:

- **Logement**

Le CROUS dispose à Rennes de logements adaptés et aménagés à destination des étudiants en situation de handicap.

- **Bourses**

Les étudiants dont le handicap a été reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) bénéficient de mesures particulières pour l'attribution de bourses.

- **Restauration**

Il existe des cafétérias accessibles sur le campus ainsi qu'un restaurant universitaire accessible à proximité immédiate de l'Université Rennes 2.

Transport

- Les lignes du métro STAR sont totalement accessibles (ascenseurs et escaliers mécaniques...). La ligne A du métro permet un accès direct au campus Villejean (arrêt Villejean Université).
- Handistar
Sur réservation, un transport à la demande est proposé pour des déplacements réguliers ou occasionnels dans Rennes Métropole.
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH): les étudiants en situation de handicap domiciliés en Ille-et-Vilaine qui ne peuvent pas emprunter les transports en commun pour se rendre dans leur établissement peuvent bénéficier d'un service de transport adapté gratuit qui est géré par le Département.

Vie étudiante

- **Bibliothèques universitaires (BU)**

Les bibliothèques sont accessibles (ascenseurs, bureaux d'accueil et d'accompagnement, postes de consultation informatique adaptés).
Campus Villejean - Bâtiment H
Accueil handicap BU
bu-accessibilite@univ-rennes2.fr

- **Service Santé des Étudiants (SSE)**

Le Service santé des étudiants assure le suivi de la santé de l'étudiant, de nombreuses prestations médicales et sociales gratuites et confidentielles et une aide aux étudiants en situation de handicap.
Campus Villejean - Bâtiment Érève, 2^e étage
Tél. : 02 23 23 70 85 ou 70 86

- **Association étudiante Handi'Rennes 2 :**

Association étudiante d'entraide ouverte à toutes et tous pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées à l'Université Rennes 2.
Rennes - Campus Villejean - Bâtiment Éreve (local R209)

Contacts utiles

- **Handicap Services 35**

Zone artisanale Le Boulais
35690 Acigné
tél. : 02 23 21 01 01

- **Conseil départemental**

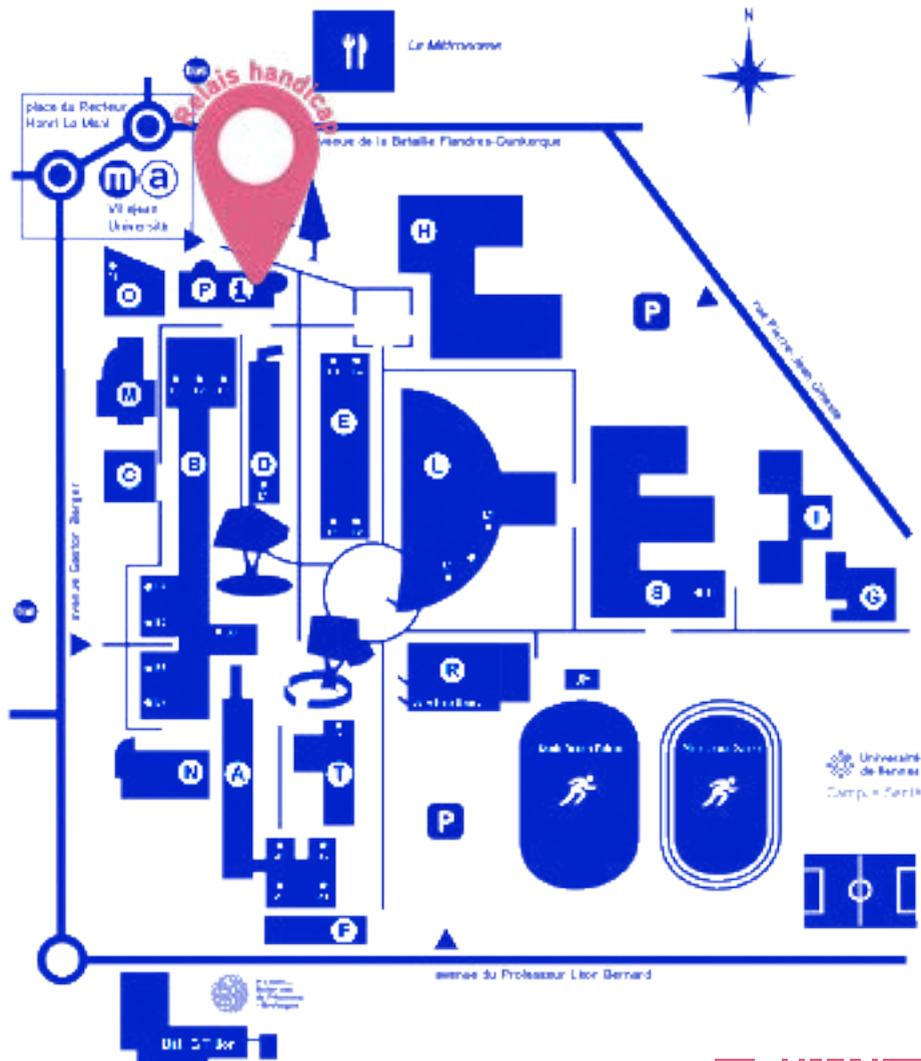
Service handicap
1, avenue de la préfecture
Quartier Beauregard 35042 Rennes
tél. : 02 99 02 35 35

- **MDPH 35**

(Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine)
13, avenue de Cucillé CS 13103
Quartier Beauregard
35031 Rennes Cedex
tél. : 0800 35 35 05 - numéro gratuit
mél : contact@mdph35.fr

- **Collectif handicaps 35**

31, bd du Portugal
Quartier Le Blosne
35200 Rennes
tél. : 09 75 41 68 07
mél : collectif.handicaps35@orange.fr



Relais Handicap

Contact :

relais-handicap@univ-rennes2.fr ou 02 99 14 13 97.

Portes 520 / 521 / 522 Bâtiment Présidence Campus Villejean.

Ouvert du lundi au vendredi: 9h-12h et 14h-17h sauf le vendredi matin.



Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux !  